

des Princes &c. Août 1720.

V. M. I. il paroîtra que c'est injustement & sans que j'y aye donné le moindre lieu, que des mal-intentionnez & des personnes qui me sont contraires, (que fait-on par quel motif ?) m'ont accusé auprès de V. M. I. par toutes sortes d'imputations inventées dont le tems découvrira la fausseté, & on ne saura prouver qu'en aucune chose j'aye oublié ce que je dois à V. M. I. & à l'Empire.

A l'égard de l'affaire de Religion du Palatinat en particulier, V. M. I. ne trouvera pas mauvais, que conjointement avec les autres Etats Protestans, j'aye tous les soins que Dieu & ma conscience m'obligent d'avoir pour conserver & maintenir ma Religion sur le pied qu'elle est établie par les Loix fondamentales dans l'Empire.

Et comme V. M. I. marque tant de mécontentement de ce que les Protestans ont fait jusqu'ici, j'espère que non seulement Elle témoignera une bien plus grande indignation contre les Etats Catholiques qui ont poussé beaucoup plus loin leurs violences, en opprimant leurs Sujets Protestans, & qui ont été les Auteurs de ces desordres; on ne voit pas encore à l'heure qu'il est que leur intention soit véritablement de s'en désister, ou de redresser quelque chose; car dans les deux griefs si connus du Palatinat par rapport à l'Eglise du *St. Esprit*, & au Catechisme, suivant les derniers avis que j'ai eu d'*Heidelberg*, on n'y a encore remédié à rien; & il y a même apparence que la chose restera comme elle est; cependant dans l'esperance que l'on redresseroit dans le Palatinat, ces procédez injustes & insoutenables, j'ai donné les ordres nécessaires